

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p>Date de la convocation 16 septembre 2021</p> <p>Date d'affichage 16 septembre 2021</p> <p>Délibération n° 2021-54</p> <p>Objet de la délibération <i>Pôle services techniques - Service aménagement - Nomination de voie : « Impasse des Safranés »</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p>POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric donne procuration à BELTRA Sandrine, ORTIS Elsa donne procuration à RAVINAL Danièle, MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Sollies-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

Suite au permis d'aménagé déposé par monsieur BATARD et approuvé le 17 mars 2021, un nouveau lotissement dénommé « Les Safranés » vient d'être créé au Quartier Maraval cadastré section BZ parcelles 53, 113 et 115. Cet ensemble de 6653 m² d'emprise se divise en 5 lots à bâtir, desservis par une nouvelle voie commune à laquelle il faut trouver un nom.

Il est proposé de dénommer cette voie « Impasse des Safranés » et de procéder à la numérotation métrique des futures propriétés bâties pour les identifier.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renommer la voie desservant le nouveau Lotissement Les Safranés cadastré section BZ parcelles 53, 113 et 115 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « Impasse des Safranés » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie pour les futures constructions ;
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

